

**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES**



**PLAN
DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE DE
LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES
2020-2023**



**Direction de la Comptabilité et des Etudes
*Avril 2020***

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1 : ENJEUX ET STRATEGIE D'ELABORATION	5
1.1. Contexte et Objectifs poursuivis	5
1.2. Démarche d'élaboration du PDI.....	5
CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX	6
2.1. Présentation de la Direction Générale des Douanes	6
2.1.1. Attributions de la Direction Générale des Douanes	6
2.1.2. Structure de la Direction Générale des Douanes	7
2.1.2.1. Forme institutionnelle	7
2.1.2.2. Organisation des services	7
2.1.2.3. Organigramme de la Direction Générale des Douanes	9
2.2. Bref historique de l'informatisation de l'Administration des douanes	10
2.3. Résultats obtenus de la mise en œuvre du plan de développement informatique 2013-2015.....	10
2.3.1. Interconnexion des unités douanières.....	10
2.3.2. Migration SYDONIAWorld.....	12
2.3.3. Transit électronique international	14
2.3.4. Paiement électronique	15
2.3.5. Mesure de performance des structures	16
2.3.6. Mise en ligne du site web et intranet de la douane	18
2.4. Moyens de l'administration	19
2.4.1. Ressources humaines en informatique	19
2.4.2. Ressources matériels et logicielles	20
2.5. Les forces et faiblesses :	20
2.5.1. Points forts :	20
2.5.2. Points faibles	21
CHAPITRE 3 : VISION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA DOUANE.....	22
3.1. Vision	22
3.2. Objectifs	23
3.3. Architecture organisationnelle de mise en œuvre du futur système d'informations	23
CHAPITRE 4 : OBJECTIFS STRATÉGIQUES & ACTIONS À ENTREPRENDRE	24
4.1. Objectifs stratégiques	24
4.2. Classification des projets par objectifs stratégiques.....	24
4.3. Cadre Logique.....	25
4.4. Programmation physique des actions	29
4.5. Programmation financière	34
4.6. Répartition des coûts estimés par rubriques	Erreur ! Signet non défini.
4.6 Risques et Mesures d'atténuation	40
CONCLUSION	41

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

MF	Ministère des Finances
DGD	Direction Générale des Douanes
DCE	Direction de la Comptabilité et des Etudes
DSI	Direction du Système d'Informations
DRHLF	Direction des Ressources Humaines, Logistiques et Financières
DREP	Direction des Régimes Economiques et Particuliers
DRRI	Direction de la Réglementation et des Relations Internationales
DLF	Direction de la Lutte contre la Fraude
DACI	Direction de l'Audit et de Contrôle Interne
DN	Direction Nationale
CTCVCF	Commission Technique Chargée de la Validité des Calculs Fiscaux
DRD	Direction Régionale des Douanes
PDI	Plan de Développement Informatique
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Organisation Mondiale des Douanes
PRC	Programme de Renforcement des Capacités
SI	Système d'Information
SIGMAT	Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit
UE	Union Européenne
ICP	Indicateur Clé de Performance
PSW	Projet SYDONIAWorld
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
RI	Redevance Informatique
BN	Budget National
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
CCIN	Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
SR	Structure Responsable
SF	Source de Financement

INTRODUCTION

Le Schéma Directeur Informatique ou Plan de Développement Informatique de l'Administration des Douanes Nigériennes constitue toute la stratégie informatique de la Direction Générale des Douanes dont l'élaboration a été programmée dans son plan stratégique 2019-2023.

Ce schéma directeur fait suite au premier plan de développement informatique 2013-2015 qui a été mis en œuvre et qui a permis la réalisation de plusieurs grands projets notamment l'interconnexion des unités douanières, la migration SYDONIAWorld et la mise en œuvre du transit électronique national et international.

Aujourd'hui plus que jamais, les administrations douanières ne sauraient se moderniser sans l'appropriation effective et efficace des outils modernes qu'offre la société de l'information.

Ces outils, au vu des exigences de la facilitation, d'amélioration et de sécurisation des transactions commerciales et la nécessité de répondre aux sollicitations des partenaires, permettront à l'Administration des Douanes de moderniser ses méthodes de travail, ses procédures et techniques de contrôle des opérations commerciales lors des opérations de dédouanement. Au nombre de ces outils qu'offre la société de l'information se trouvent ceux de l'informatique. La douane comme par le passé fera usage de ces outils pour davantage informatiser ses services, automatiser ses procédures et dématérialiser l'ensemble des documents.

Cette transformation se fera à travers la mise en œuvre complète de son Système Douanier Automatisé (SYDONIA) pour en faire une douane électronique au service du développement économique et social du Niger.

Ce schéma directeur informatique de l'administration des douanes vise à identifier les différentes actions à mener dans le cadre de la modernisation du système d'information (SI) de la douane et s'articule autour de :

- **enjeux et stratégie d'élaboration;**
- **état des lieux ;**
- **vision du système d'information de la douane ;**
- **objectifs stratégiques.**

CHAPITRE 1 : ENJEUX ET STRATEGIE D'ELABORATION

1.1. Contexte et Objectifs poursuivis

Conscient de la nécessité de disposer d'un cadre de référence en matière de systèmes et de technologies de l'information et de la communication (STIC) pour les décisions de nature stratégique, opérationnelle, financière et technologique, l'Administration des douanes a décidé d'élaborer son « Plan Directeur Informatique » (PDI).

Celui-ci a pour but d'identifier, qualifier et préparer la mise en œuvre des initiatives stratégiques, de nature informatique et organisationnelle, qui devront être menées pour la période 2020 à 2023 afin de développer son système d'information de manière cohérente et efficiente. De plus, ce plan s'inscrit également dans la démarche globale de Niger 2.0 qui est la stratégie nationale en matière de l'informatique.

1.2. Démarche d'élaboration du PDI

La démarche d'élaboration du PDI est fortement inspirée des bonnes pratiques des administrations qui s'appuient sur les outils modernes de planification stratégique et de gouvernance.

Ladite démarche impose une certaine collaboration entre les services de l'administration et repose sur une approche d'élaboration en trois étapes qui consiste à :

- analyser le système d'informations existant ou décrire l'état des lieux ;
- déterminer les attentes de l'ensemble des acteurs;
- identifier ce qui doit être mis en œuvre pour parvenir à concrétiser les attentes.

CHAPITRE 2 : ETAT DES LIEUX

2.1. Présentation de la Direction Générale des Douanes

2.1.1. Attributions de la Direction Générale des Douanes

Aux termes des dispositions combinées du décret n°2018- 497/PRN/MF du 20 juillet 2018, portant organisation du Ministère des Finances et de l'arrêté n°274/MF/DGD du 13 juillet 2017, déterminant les missions, l'organisation de la Direction Générale des Douanes et fixant les attributions des différents responsables, la Direction Générale des Douanes a pour attributions de :

- appliquer la politique du Gouvernement en matière de protection de l'espace économique national et de la perception des droits et taxes exigibles à l'occasion de l'importation ou de l'exportation des marchandises ;
- appliquer les mesures du Gouvernement tendant à la promotion de l'investissement et des échanges commerciaux ;
- appliquer et suivre les aspects douaniers de la coopération bilatérale et multilatérale du Niger avec ses partenaires ;
- rechercher, constater et réprimer la fraude douanière, la fraude commerciale et non commerciale et de coopérer, à cette fin, avec d'autres autorités compétentes en la matière au Niger et à l'étranger ;
- lutter ou de coopérer dans la lutte contre les grands trafics, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- concourir à la préparation et la publication des statistiques sur le commerce international ;
- remplir toute autre fonction concernant les recettes publiques que le Ministre de tutelle peut lui confier.

A cet effet, elle :

- est chargée de la conception et de l'exécution des lois et règlements à caractère douanier ;
- participe en collaboration avec les services intéressés, tant au plan national qu'au sein des instances internationales, à l'élaboration et à l'application de la législation et de la réglementation douanière en matière de commerce extérieur et de relations financières avec l'étranger ;
- concourt à l'application des réglementations relatives à la sécurité, à la santé publique, à la protection de la propriété intellectuelle et industrielle, du patrimoine culturel et de l'environnement ;
- assure toutes missions compatibles avec ses attributions ou qui lui sont confiées par les autres administrations publiques ou parapubliques, en raison de son implantation sur le territoire national ;
- gère les exonérations douanières accordées aux personnes physiques et morales en application des conventions, lois et règlements y relatifs ;
- contrôle le respect de la destination finale des marchandises faisant l'objet d'exonération;
- élabore les prévisions budgétaires et d'assurer le recouvrement des recettes douanières ;
- tient la comptabilité des recettes budgétaires et extrabudgétaires ;
- assure le contrôle du commerce extérieur et des changes ;
- veille au contrôle de la régularité de la détention et de la circulation des marchandises sur l'ensemble du territoire douanier national.

2.1.2. Structure de la Direction Générale des Douanes

2.1.2.1. Forme institutionnelle

La Direction Générale des Douanes est une structure centrale du Ministère en charge des Finances chargée de l'élaboration, de l'application de la législation douanière et de la perception des droits et taxes sur les opérations d'importation et d'exportation des marchandises.

Comme ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont déterminés par le décret et l'arrêté cités plus haut.

Elle dispose en outre d'un statut autonome conféré par la loi n° 2013-31 du 04 juillet 2013, portant Statut Autonome du Personnel du Cadre des Douanes, modifiée et complétée par la loi n° 2016-13 du 25 mai 2016 plaçant la gestion du personnel de l'Administration des douanes sous l'autorité hiérarchique administrative directe du Ministre en charge des Finances.

2.1.2.2. Organisation des services

Placée sous l'autorité d'un Directeur Général assisté d'un Directeur général adjoint, la Direction Générale des Douanes est organisée comme suit :

- le cabinet du Directeur général ;
- les structures centrales ;
- les structures déconcentrées.

Le Cabinet du Directeur Général des Douanes

Hormis le secrétariat particulier, le service radio, le bureau d'ordre et le pool de secrétaires, le Directeur Général des Douanes a directement sous ses ordres :

- le Directeur Général adjoint qui l'assiste dans ses missions ;
- les Assistants techniques qui assurent l'étude et le traitement des dossiers à eux confiés par le DG ;
- le Service de la Communication et des Relations Publiques (SCRP) pour veiller à la visibilité de l'action de la DGD par l'information de son public cible et de ses partenaires ;
- la Cellule des Réformes et de Modernisation est chargée des études, de la planification stratégique et suivi des activités de l'Administration douanière ;
- la Cellule Valeur ;
- le Centre de Formation Douanière de Kollo (CFDK).

Les structures centrales

Ce sont les directions techniques. Au nombre de six (6), elles sont au cœur de l'organisation managériale de la DGD.

Elles comprennent:

- la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne (Daci) chargée de s'assurer du fonctionnement optimal des services par des contrôles et un suivi des rapports issus de ces contrôles ;
- la Direction des Ressources Humaines, Logistiques et Financières (DRH/L/F) chargée des questions relatives au recrutement et la formation professionnelle du personnel, à la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières (notamment en termes de la gestion de la carrière et des effectifs), aux activités sociales (santé et sécurité des agents et leurs familles), culturelles et sportives, à la gestion des archives du personnel du cadre des douanes ;
- la Direction de la Réglementation et Relations Internationales (DRRI) chargée des questions juridiques, du contentieux, de la coopération internationale, des techniques

- et procédures douanières, de la facilitation des échanges et du partenariat avec le secteur privé et de la documentation ;
- la Direction des Régimes Economiques et Particuliers (DRE/P) chargée de participer à l'élaboration des textes et conventions comportant des clauses d'avantages fiscaux, de la gestion des exonérations, des droits et taxes perçus en douane et des régimes économiques ;
 - la Direction de la Comptabilité et des Etudes (DC/E) chargée de la tenue et du suivi de la comptabilité des recettes perçues en douane, de la centralisation et de l'exploitation à des fins statistiques des documents établis par les bureaux, les brigades et les recettes des douanes, de la gestion des bases de données informatiques, de la production des statistiques, des études et des prévisions des recettes perçues par les unités douanières, de l'informatisation de l'administration des douanes ;
 - la Direction de la Lutte contre la Fraude (DL/F) chargée des actions de recherche, de constatation et de répression des infractions aux lois et règlements dont l'application incombe en tout ou en partie à l'administration des douanes, de concevoir des éléments devant concourir à l'élaboration de la politique en matière de lutte contre la fraude, de collecter, de traiter et diffuser le renseignement douanier au niveau des services, des enquêtes douanières, de la surveillance du territoire, du renseignement et de l'analyse du risque.

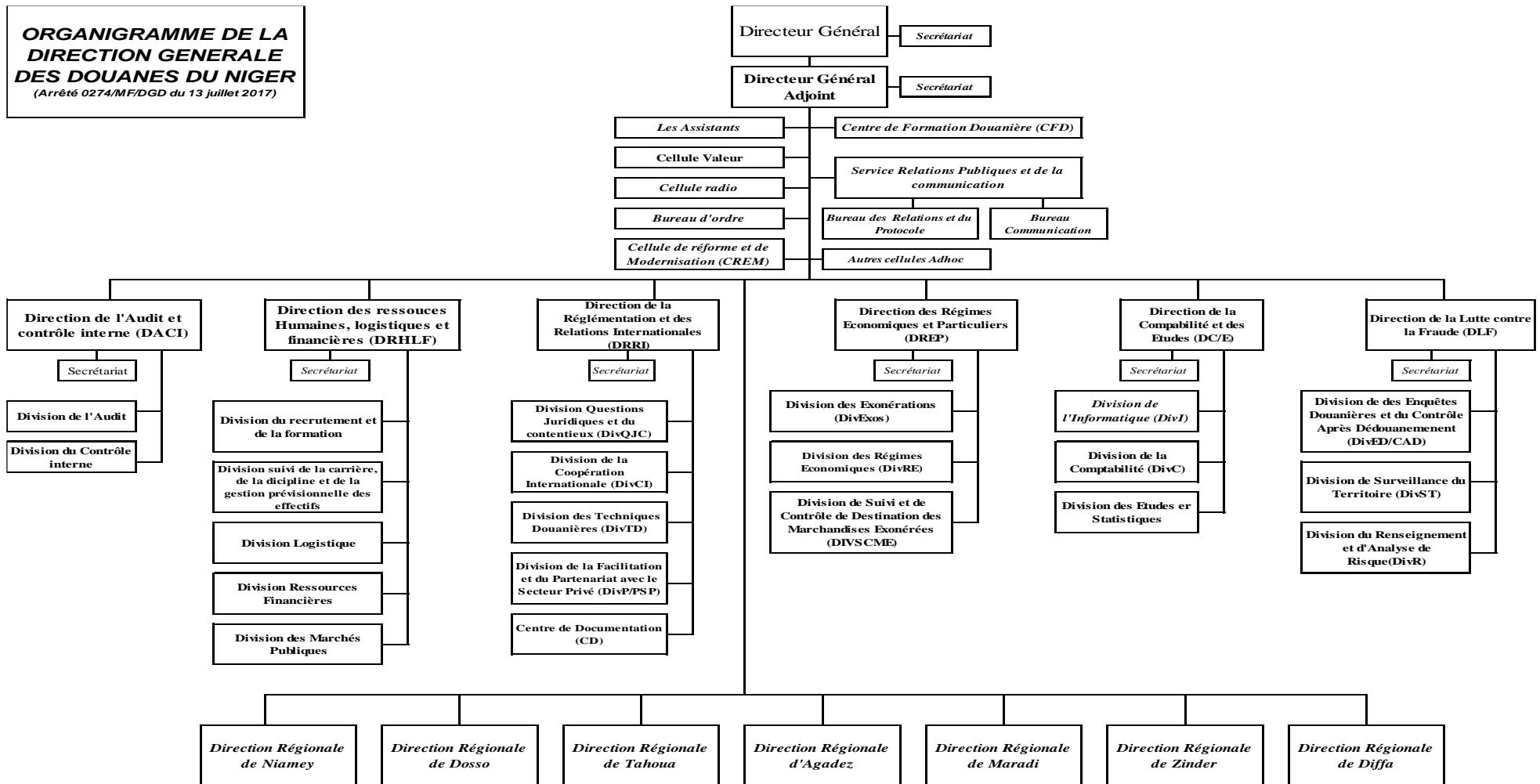
Les structures déconcentrées

Elles sont au nombre de sept. Il s'agit des Directions Régionales des Douanes (DRD) qui ont pour mission l'application des lois et règlements douaniers ainsi que la perception des droits y afférents, dans leur ressort territorial.

Placées sous l'autorité d'un Directeur régional, les Directions régionales sont constituées des services suivants :

- les Bureaux des douanes de plein exercice (BPE) ouvert à toutes les formalités de dédouanement des marchandises à l'importation et à l'exportation. On compte parmi ces bureaux les bureaux spéciaux ;
- les Recettes des douanes chargées de la perception, de la comptabilisation des droits et taxes liquidés par les BPE ;
- les Bureaux des douanes à compétence limitée (BCL) pour l'accomplissement des formalités douanières au profit des touristes et des voyageurs et, le cas échéant, l'accomplissement des formalités du trafic frontalier et de transit ;
- les Brigades d'Intervention et de Recherche (BIR) chargées de la surveillance douanière pour la recherche et la répression de la fraude ;

2.1. 2.3. Organigramme de la Direction Générale des Douanes



2.2. Bref historique de l'informatisation de l'Administration des douanes

SYDONIA, **SYstème DOuaNier Automatisé**, a été développé par la CNUCED depuis 1981 à la demande de la CEDEAO en vue de faciliter la production des statistiques du commerce extérieur.

La CEDEAO a recommandé l'exploitation de ce système aux états membres. C'est ainsi que le Niger a adhéré à ce projet qui en plus de la production des statistiques du commerce extérieur permet la facilitation, l'amélioration et la sécurisation des transactions commerciales.

La Direction Générale des Douanes (DGD) a démarré en 1986 l'informatisation de ses services par l'installation du SYDONIA version 2.6 puis a passé à la version 2.7 et enfin à la version ++ de SYDONIA en 2004.

En avril 2013, après l'élaboration du plan de développement informatique 2013-2015, la Direction Générale des Douanes a entamé la centralisation des données des serveurs sydona sur un serveur unique logé à la DGD.

Après l'exploitation de plusieurs versions de SYDONIA, la Direction Générale des Douanes a migré en avril 2016 vers la version World de SYDONIA.

2.3. Résultats obtenus de la mise en œuvre du plan de développement informatique 2013-2015

La mise en œuvre du plan de développement informatique PDI 2013-2015 a permis d'atteindre les résultats ci-après :

2.3.1. Interconnexion des unités douanières

L'Administration des Douanes a réalisé l'interconnexion de toutes les principales unités douanières (bureaux des douanes et brigades) ainsi que toutes les Directions Régionales au site central informatique de la Douane à travers la fibre optique de NIGER TELECOMS.

La situation de cette interconnexion se présente comme suit :

a). Unités douanières :

- Directions Nationales : **6/6** ;
- Directions Régionales : **7/7** ;
- Bureaux de Plein Exercice : 16/16 ;
- Bureaux secondaires (29) retenus dans le cadre de l'interconnexion : **16/17** ;
- Brigades : **9/11** ;
- Cellule/Commission : **2**.

b). Structures du Ministère des Finances :

- Direction Générale des Impôts ;
- Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor ;
- Site Central du Ministère des Finances.

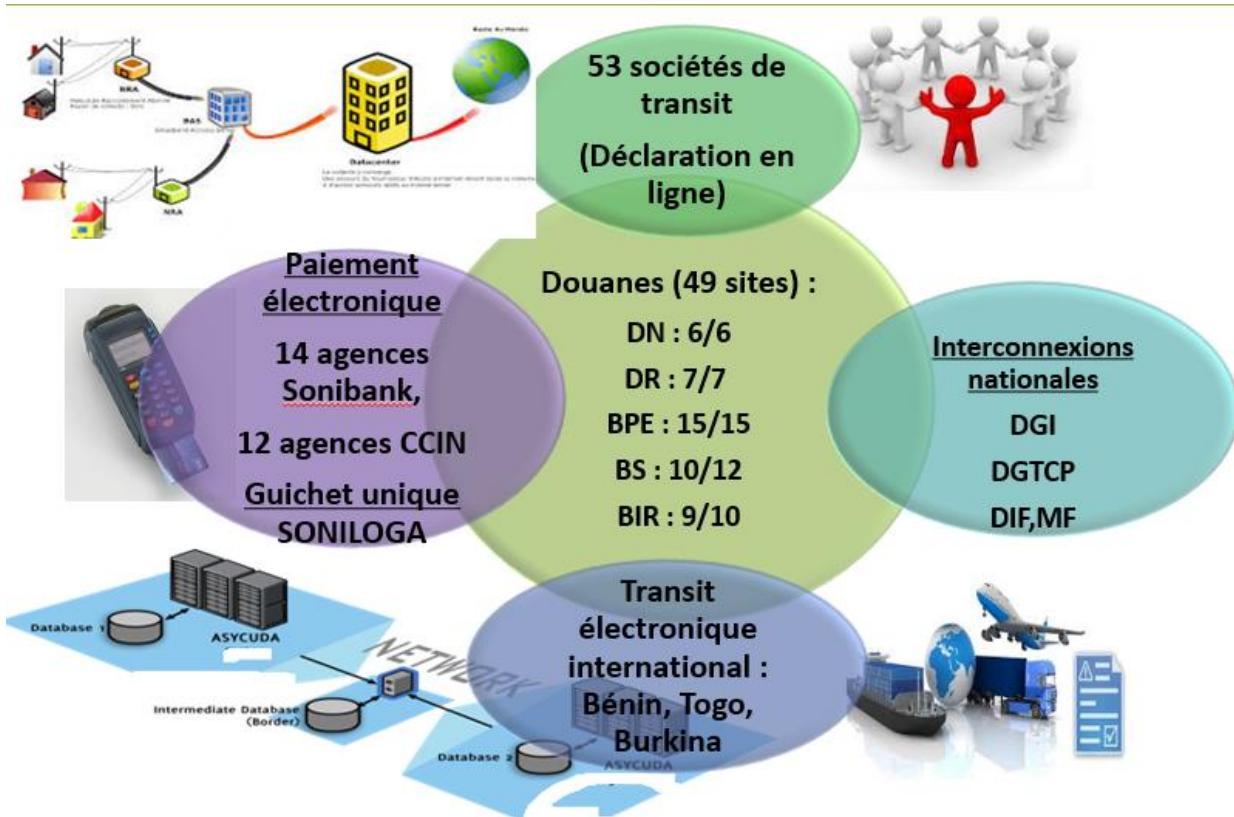
c). Structures Nationales :

- SONILOGA ;
- 53 Sociétés de Transit ;
- 14 agences SONIBANK ;
- 12 agences de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN).

d). Structures de la sous-région :

- Direction Générale des Douanes du Bénin ;
- Office Togolais des Recettes (OTR) ;
- Direction Générale des Douanes du Burkina Faso.

e). La douane et ses partenaires interconnectés :



Les types de connexion réalisée sont :

- **Boucle Radio Locale (BLR)** avec toutes les unités, les structures du Ministère des Finances et les partenaires de la place de Niamey ;
- **Fibre optique** avec toutes les unités douanières de l'intérieur du pays ;
- **VSAT** avec 15 unités douanières de l'intérieur du pays en liaison secours ;
- **VPN** avec les structures de la sous-région.

Pour assurer la continuité du service, même en cas de rupture de la connexion par fibre optique, l'Administration des Douanes a réalisé des liaisons VSAT secours entre les sites distants et Boucle Radio Local (BRL) entre les sites locaux.

La réalisation de ces interconnexions a rendu possible le déploiement de SYDONIAWorld dans toutes ces unités interconnectées. Elle a aussi permis la généralisation du transit électronique avec la prise en charge électronique des documents de transit aux bureaux de destination après leur émission par les bureaux de départ.

2.3.2. Migration SYDONIAWorld

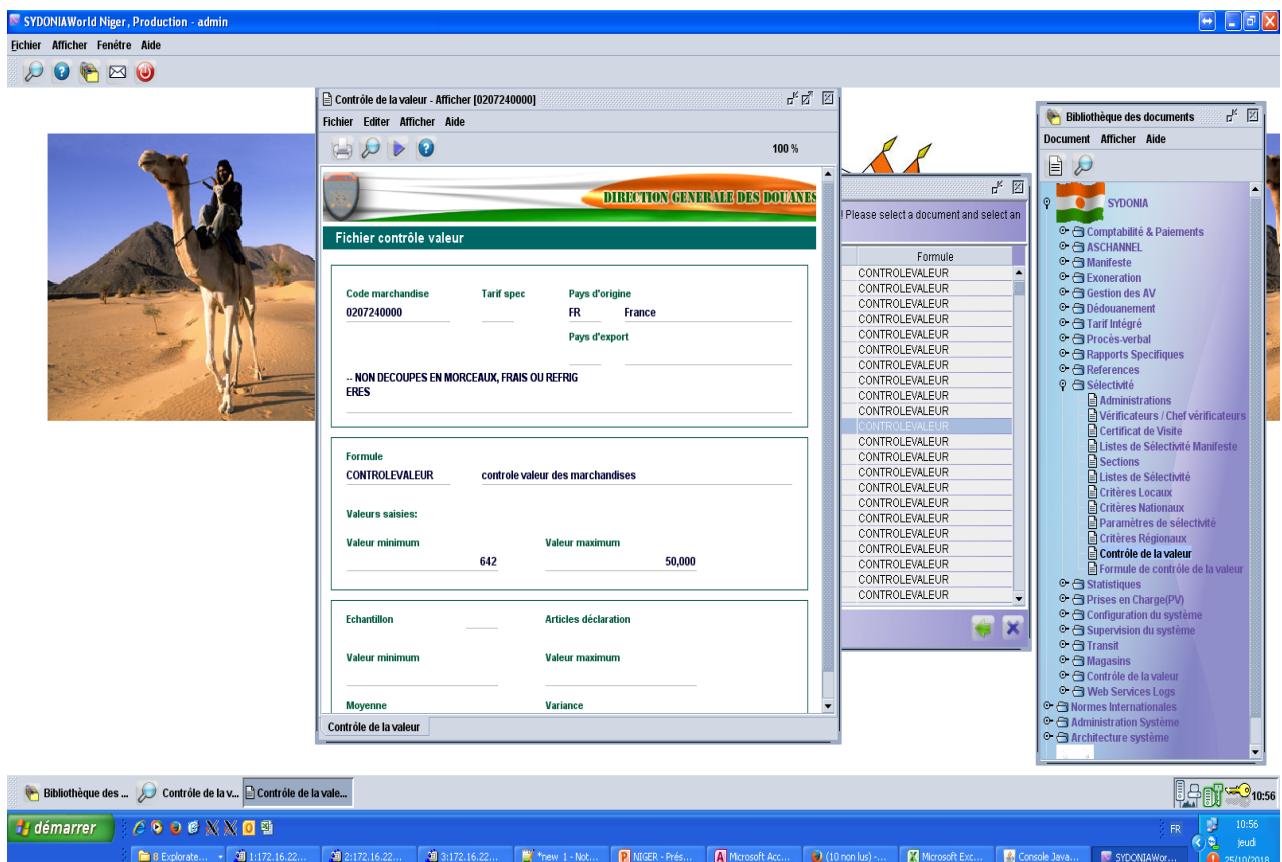
La situation du déploiement de SYDONIAWorld se présente comme suit :

DIRECTION REGIONALE	UNITES DOUANIERES	ETAT INTERCONNEXION		DEPLOIEMENT SYDONIAWorld	
		REALISEE	NON REALISEE	EFFECTUE	NON EFFECTUE
UNITES DOUANIERES MIGREES (44)					
DR AGADEZ	DR AGADEZ	X		X	
DR AGADEZ	ARLIT	X		X	
DR AGADEZ	BIR AGADEZ	X		X	
DR AGADEZ	AGADEZ	X		X	
DR DIFFA	DR DIFFA	X		X	
DR DIFFA	BIR DIFFA	X		X	
DR DIFFA	DIFFA	X		X	
DR DIFFA	MAINE SOROA	X		X	
DR DIFFA	NGUIGMI	X		X	
DR DOSSO	DR DOSSO	X		X	
DR DOSSO	BIR DOSSO	X		X	
DR DOSSO	DOUTCHI	X		X	
DR DOSSO	GAYA	X		X	
DR DOSSO	DOSSO	X		X	
DR DOSSO	TOUNGA GUIYADO	X		X	
DR MARADI	DR MARADI	X		X	
DR MARADI	BIR MARADI	X		X	
DR MARADI	MARADI	X		X	
DR MARADI	DAN ISSA	X		X	
DR MARADI	MADAROUNFA	X		X	
DR MARADI	GAZAOUA	X		X	
DR MARADI	GUIDAN ROUMDJI	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	DR NIAMEY TILLABERI	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	BIR NIAMEY	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	NIAMEY-ROUTE	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	NIAMEY AEROPORT(FRET)	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	TORODI	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	TERA	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	AYEROU	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	NIAMEY RIVE DROITE	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	NIAMEY POSTE	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	NIAMEY SMT	X		X	
DR NIAMEY TILLABERI	NIAMEY SPECIAL EXONERATIONS	X		X	
DR TAHOUA	DR TAHOUA	X		X	
DR TAHOUA	BIR TAHOUA	X		X	
DR TAHOUA	GALMI	X		X	
DR TAHOUA	KONNI	X		X	
DR TAHOUA	TAHOUA	X		X	
DR TAHOUA	BIR MADAOUA	X			X
DR ZINDER	DR ZINDER	X		X	
DR ZINDER	BIR ZINDER	X		X	

DR ZINDER	ZINDER	X		X	
DR ZINDER	MAGARIA	X		X	
DR ZINDER	SORAZ	X		X	
DR ZINDER	MATAMEYE	X		X	
DIRECTIONS NATIONALES ET CELLULES (9)					
DGD	DLF	X		X	
DLF	BNI	X		X	
DGD	DREP	X		X	
DGD	CTCVCF	X		X	
DGD	DCE	X		X	
DGD	DRHLF	X		X	
DGD	DACI	X		X	
DGD	CELLULE VALEUR	X		X	
DGD	CREM	X		X	

Cette migration a permis :

- la généralisation du transit électronique dans toutes ces unités douanières,
- l'institution d'une nouvelle procédure informatisée de dédouanement,
- la révision de la codification des régimes douaniers,
- la mise en exploitation des applications spécifiques ci-après :
 - gestion des exonérations,
 - gestion des procès-verbaux des calculs fiscaux,
 - application de prise en charge du résultat d'évaluation des véhicules,
 - application du module Valeur.
- Le développement des interfaces d'échanges des données entre SYDONIA et les systèmes informatiques des autres administrations (impôts et Trésor) et partenaires (Commissionnaires en douane agréés, SONILOGA, SONIBANK, etc.).



2.3.3. Transit électronique international

Au cours de l'année 2018, plusieurs travaux informatiques ont été effectués pour interconnecter le système informatique douanier du Niger avec ceux du Bénin et du Togo.

Avec le Bénin, cette interconnexion a été réalisée depuis le 09 mai 2018. L'échange des données de transit (T1) entre les deux pays a démarré en septembre 2018.

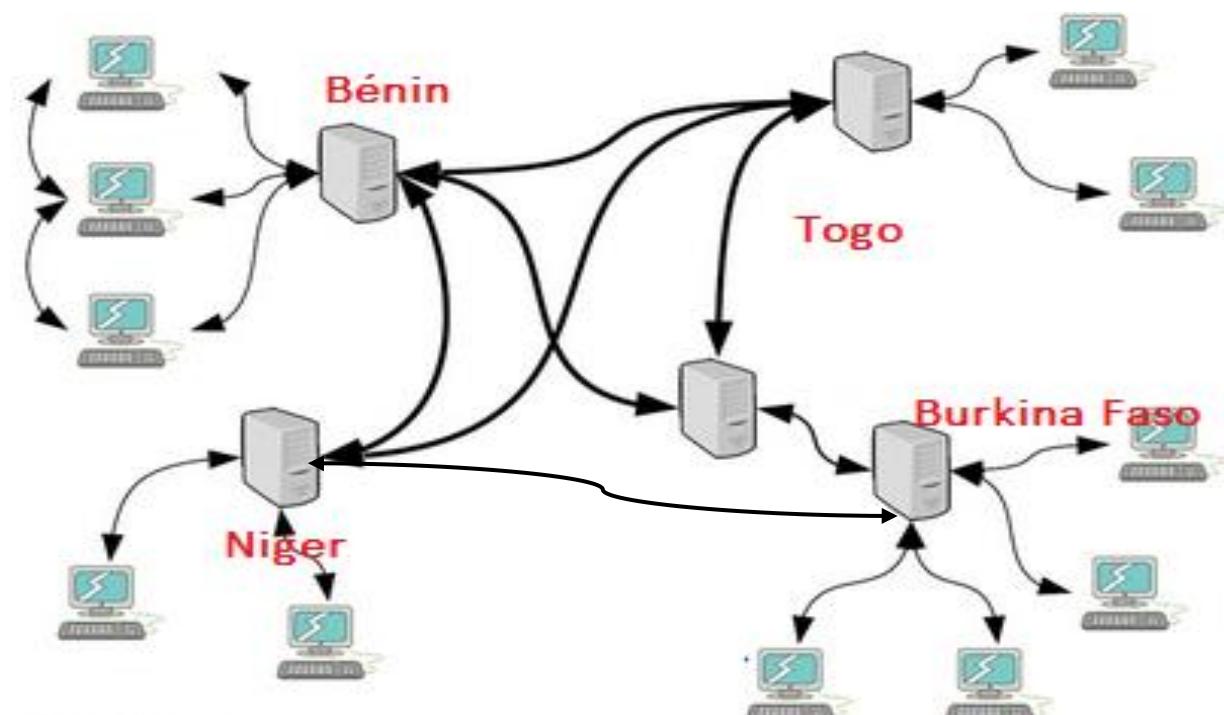
A compter du 01 novembre 2018, la production du T1 a été rendue obligatoire pour toutes les marchandises en transit au Niger en provenance du Bénin.

Depuis le 26 novembre 2018, les bureaux des douanes de l'intérieur du pays prennent en charge directement les T1 émis depuis les Recettes des douanes du Bénin.

La cérémonie de lancement officielle est intervenue le 25 janvier 2019.

Avec le Togo, l'échange de données entre les systèmes informatiques des douanes du Niger et du Togo a démarré le 01 octobre 2019.

Cet échange a permis de démarrer le transit électronique inter-Etats avec le **Burkina Faso**.



En juin 2019, le SYDONIA du Niger s'est interconnecté avec le Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit. Ce déploiement vers la solution régionale CEDEAO de transit permet désormais à la douane du Niger de disposer d'un système de transit électronique capable de s'interconnecter avec tout système d'un Etat membre de la CEDEAO.

Le Niger est le 4^{ème} pays après la Côte d'Ivoire, le Togo et le Burkina a déployé le SIGMAT.

2.3.4. Paiement électronique

Le 02 janvier 2018, une convention de Prestations de services bancaires en vue de promouvoir le paiement des droits et taxes en douane en monnaie scripturale a été signée entre le Ministre des Finances et le Directeur Général de la SONIBANK.

C'est ainsi que ce même jour, les opérations de paiement électronique ont démarré pour le bureau des douanes de Niamey Route à partir des guichets de l'agence SONIBANK au quartier Aéroport.

Le mercredi 10 janvier 2018, en plus du bureau de douanes de Niamey Route, ce système de paiement a été déployé sur l'ensemble des bureaux de douanes de la place de Niamey à savoir Niamey Aéroport, Niamey Poste, Niamey Rive Droite, Niamey Spécial Moyens de Transports et Niamey Spécial exonérations.

A compter du 24 janvier 2018, le paiement électronique des droits et taxes liquidés par le service des douanes a été généralisé à l'ensemble des bureaux des douanes de plein exercice de l'intérieur du pays où la SONIBANK dispose d'agences à savoir Agadez, Arlit, Tahoua, Dosso, Gaya, Maradi, Zinder, SORAZ et Konni.

Convient-il de préciser que ce mode de paiement des droits et taxes liquidés en douane ne concerne que les déclarations au mode de paiement par numéraires ou chèques bancaires.

Pour les autres modes de paiement des droits et taxes liquidés en douane, notamment par ordres de paiement (OP) et les prises en charge par le Budget de l'Etat des droits et taxes des marchés sur financements extérieurs (PCBN) et par crédit pour les personnes physiques et morales bénéficiant de cette facilité de paiement des droits et taxes perçus en douane, des actions ont été réalisées afin de rendre effectif leur prise en charge par le paiement électronique.

Pour les ordres de paiement, un manuel d'interface sur la nature des données à échanger entre la Direction Générale des Douanes(DGD) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a été réalisé. La mise en production de ce type de paiement reste tributaire de l'effectivité du démarrage des échanges électroniques avec le système informatique de la DGTCP.

Pour le paiement à crédit, des travaux informatiques ont été réalisés en vue d'intégrer ce mode de paiement à celui effectué pour les opérations au comptant au niveau de la SONIBANK.

Le taux de couverture de ce moyen de paiement est d'environ 98 % des recettes recouvrées au niveau des unités douanières.

Par circulaire n° 070/DGD/DC/E du 15 août 2018, il est demandé aux déclarants de recourir à l'utilisation des **Terminaux de Paiement Electronique (TPE)** surtout pour les unités douanières ne disposant pas d'agences SONIBANK. C'est ainsi que des TPE ont été installés auprès de certains commissionnaires en douane agréés et opérateurs économiques. Le taux de couverture de ce moyen de paiement oscille entre 6 et 11% de 98% des recettes recouvrées au niveau des unités douanières.

Depuis le 20 août 2018, des TPE ont été déployés à l'intérieur du pays. A cette date, 21 TPE ont été placés par la SONIBANK auprès des déclarants (11) et certains opérateurs économiques (10).

Toutefois, il faut noter la réticence des opérateurs économiques et des commissionnaires en douane agréés, particulièrement pour ceux de l'intérieur du pays qui préfèrent le paiement directement au niveau des bureaux des douanes.

L'ensemble des principaux bureaux des douanes sont couverts par le système de paiement électronique et paiement aux guichets de banques à l'exception du bureau de douanes de Diffa.

2.3.5. Mesure de performance des structures

En avril 2017, des objectifs mensualisés des recettes ont été fixés et notifiés à toutes les unités douanières. Sur la base de ces objectifs, les unités sont évaluées chaque semaine dans le cadre de la rencontre hebdomadaire avec le Ministre des Finances. Le principal indicateur retenu est le taux de réalisation mensuel des recettes par les unités douanières.

Depuis mars 2018, les services de la douane sont évalués en plus du taux de réalisation des recettes douanières Cash, sur la base des **Indicateurs Clé de Performance (ICP)**.

Pour chaque indicateur retenu, une Direction Nationale a été désignée comme responsable de suivi de la bonne tenue et de l'analyse de ce dernier.

C'est ainsi que les ICP retenus au titre de la douane sont :

Axes	Objectifs	Indicateurs Possibles			Rapport Spécifique SYDONIAWorld	Structure Responsable	Structures associées
		Code	Taux				
1. Suivi des T1	Empêcher les pertes de recettes dues au détournement des marchandises en transit vers les bureaux intérieurs.	ICP1	Taux de prise en charge des marchandises issues du transit: [Volume des documents de transit (T1) pris en charge au bureau de destination / Volume des documents de transit (T1) émis par les bureaux frontaliers]		R01	DLF/Div ST/BNI	DCE
2. Apurement des marchandises parvenues	Apprécier le niveau d'apurement des manifestes générés dans les bureaux à partir des documents de transit (T1)	ICP2	Taux d'apurement des manifestes : [Volume des manifestes ayant fait l'objet des déclarations en douane au bureau / Volume des manifestes générés]		R02	DACI	DCE
3. Facilitation	Suivre la régularisation des déclarations accordées à travers des procédures simplifiées	ICP3	Taux des Déclarations Simplifiées (DS) non régularisées : [Volume des déclarations simplifiées liquidées non régularisées après le délai de 30 jours/Volume des déclarations simplifiées]		R03	DACI	DCE
	Mesurer la perte de temps et identifier les goulots d'étranglements selon les différentes étapes de procédures de dédouanement	ICP4	Durée maximale d'accomplissement des formalités douanières à l'import : [Date bon de sortie - Date prise en charge]		R36	DRRI	DCE
4. Suivi des marchandises en entrepôts	Apprécier le respect de délai de séjour en entrepôt; Engager les chefs de bureau dans le suivi des marchandises en régime d'entreposage	ICP5	Taux d'irrégularité des marchandises en entrepôt de stockage : [Volume de marchandise en régime d'entrepôt dont le délai est dépassé / Volume total de marchandise en régime d'entrepôt]		R04	DREP	DCE

	Evaluer le rendement des Brigades d'Intervention et de Recherche (BIR) en matière de lutte contre la fraude	ICP6	Taux de rendement des unités de surveillance et de contrôles : Montant des AMC BIR / Total recettes BIR	R39	DLF	DCE
5. Rendement de la Lutte contre la Fraude	Optimiser l'efficacité des structures de contrôles (DLF, DREP, DACI, DR, BNI, BIR)	ICP7	Taux d'efficacité de contrôles d'exonération : Montant de Pénalités suites aux contrôles à destination / Montant des droits liquidés sur l'opération	R07	BPE/DLF/DREP/DR	DCE
		ICP8	Taux d'efficacité de contrôles après dédouanement : Montant recette des unités de contrôles / Total recettes douanières	R46	DLF	DCE
6. Evaluation en douane des marchandises	Evaluer l'effort des bureaux d'accomplissement des formalités douanières en matière d'évaluation en douane des marchandises	ICP9	Taux d'efficacité de contrôles des valeurs : [(Valeur seuil minimale) / (Valeur effectivement déclarées pour les marchandises à l'importation)]	R40	CV	DCE
7. Recouvrement des recettes	Evaluer les efforts de recouvrement, des recettes liquidées, par les services des recettes de douanes	ICP10	Taux de recouvrement des recettes : [Volume des droits recouvrés sur Volume des droits liquidés]	R45	DCE	DCE

Tous ces ICP ont été implémentées dans SYDONIAWorld et accessible dans la partie Rapport spécifique.

2.3.6. Mise en ligne du site web et intranet de la douane

Le site web de la Direction Générale des Douanes est accessible à l'adresse <http://www.douanes.gouv.ne/index.php>.

2.4. Moyens de l'administration

2.4.1. Ressources humaines en informatique

Le personnel informatique de la Direction Générale des Douanes est composé comme suit :

- Un (1) Ingénieur Expert Conduite de Projets Informatiques ;
- Un (1) Ingénieur Système, Multimédia et Internet ;
- Deux (2) Ingénieurs Réseaux Informatiques ;
- Deux (2) Ingénieurs des Travaux Informatiques (Conception – Développement) ;
- Un (1) Ingénieur des Travaux Informatiques (Réseau - Télécommunication) ;
- Cinq (5) Techniciens Supérieurs en informatique ;
- Sept (7) Techniciens de maintenance dont deux (2) au site informatique central et cinq (5) dans les Directions Régionales et Bureau des Douanes.

A ce personnel informatique s'ajoute d'autres spécialistes et auxiliaires réparties comme suit par catégories, sexe et tranche d'âge.

2.4.1.1. Répartition de l'effectif DCE et DR par catégorie

CATEGORIE	INFO RMAT ICIEN	STATI STICIE N	ECON OMIST E	SECR ETAI RE	CHAUF FEUR	PLANTO N	TOTAL	% par rapport aux effectifs
A1	4	0	1	0	0	0	5	21,74%
A2	4	1	0	0	0	0	5	21,74%
A3	4	0	0	0	0	0	4	17,39%
B1	1	0	0	0	0	0	1	4,35%
B2	0	0	0	1	0	0	1	4,35%
C1	0	0	0	1	0	0	1	4,35%
C2	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
D1	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
D2	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
AUXILIAIRES	3	0	0	0	1	2	6	26,09%
TOTAL	16	1	1	2	1	2	23	100,00%

2.4.1.2. Répartition de l'effectif DCE et DR par sexe

SEXE	INFORM ATICIEN	STATIS TICIEN	ECONO MISTE	SECR ETAI RE	CHAUF FEUR	PLANTO N	TOTAL	% par rapport aux effectifs
F	3	0	0	2	0	0	5	21,74%
M	13	1	1	0	1	2	18	78,26%
TOTAL	16	1	1	2	1	2	23	100,00%

2.4.1.3. Répartition de l'effectif DCE et DR par tranche d'âge

Tranches d'âge	Nombre	% par rapport aux effectifs
20 - 25 ans	-	0,00%
26 - 30 ans	-	0,00%
31 - 35 ans	3	13,04%
36 - 40 ans	2	8,70%
41 – 45 ans	9	39,13%
46 - 50 ans	5	21,74%
51- 55 ans	3	13,04%
56- 60 ans	1	4,35%
Total	23	100,00%

2.4.2. Ressources matériels et logicielles

Le parc informatique de l'administration des douanes dispose de :

- Site central :
 - Un (1) système central SYDONIAWorld composé de dix (10) serveurs physiques ;
 - Six (6) serveurs périphériques ;
 - Treize (13) ordinateurs de bureaux ;
- Site Backup :
 - Deux (02) serveurs ;
- Unités douanières : Il existe plus de 300 micro-ordinateurs répartis sur l'ensemble du pays.

En ce qui concerne les logiciels, tous les serveurs tournent sous l'environnement Linux Redhat et les postes clients sous Windows minimum 7.

2.5. Les forces et faiblesses :

L'analyse de l'environnement dans lequel évolue le système informatique de la Direction Générale des Douanes fait ressortir des forces et faiblesses fonctionnelles suivantes :

2.5.1. Points forts :

- Au plan stratégique

L'existence d'un Plan Stratégique 2019-2023 de la Direction Générale des Douanes qui accorde une pleine importance au développement de l'informatique douanière.

- Au plan organisationnel

L'existence d'une Division de l'Informatique au sein de la Direction de la Comptabilité et des Etudes et d'une équipe Projet migration SYDONIAWorld.

- **Au plan des capacités informatiques**

- L'existence d'une équipe informatique multidisciplinaire ;
- L'existence du SYDONIAWorld ;
- L'existence d'une infrastructure dynamique qui a permis d'interconnecter la Direction Générale avec les unités douanières, certaines administrations nationales et celles de la sous-région.

- **Au plan de ressources financières**

L'existence de la Redevance Informatique destinée au financement du programme informatique.

2.5.2. Points faibles

- **Au plan organisationnel**

- **la partie informatique est noyée dans l'appellation de la Direction de la Comptabilité et des Etudes**. Ce qui ne traduit pas assez fortement la volonté de l'Administration des douanes à aller vers la modernisation de ses services à travers une stratégie informatique. A titre d'exemple : au niveau national, les Directions Générales des Impôts et de la Comptabilité Publique et du Trésor disposent déjà des directions des systèmes d'informations.
au niveau régional, la plus part des Directions Générales des Douanes disposent des directions des systèmes d'informations (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Bénin, Mali, etc.).
- **la non responsabilisation des agents spécialistes** (informaticiens, statisticiens, économistes, etc.) en service à la Direction Générale des Douanes. Ceci pourra démotiver ces agents spécialistes et impacter négativement les performances de l'Administration.

- **Au plan des ressources humaines**

Le nombre restreint d'informaticiens ne permet pas de répondre aux multiples sollicitations des services.

- **Au plan de l'infrastructure**

- Insuffisance des locaux ;
- Absence de Datacenter ;
- Insuffisance de sécurité des infrastructures informatiques ;
- Absence d'un site backup approprié ;
- Instabilité de la connexion réseau informatique dans certaines unités douanières ;
- Insuffisance de l'énergie électrique.

CHAPITRE 3 : VISION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA DOUANE

L'analyse des éléments de la section précédente permet de relever les points suivants :

- en matière **d'infrastructures, d'équipements et de moyens**, l'Administration des douanes se voit dotée d'un parc important et en continue évolution.
- **l'administration des douanes dispose des compétences en ressources humaines dans le domaine informatique mais celles-ci est entrain de vieillir. Il y a risque de ne pas disposer de relève si toutefois le recrutement des jeunes compétences en informatique, statistique et économie ne se fait pas au cours de la période de mise en œuvre du plan ;**

Pour cela le système d'informations projeté permettra :

- de couvrir l'ensemble des besoins d'information et de connaissance des différents services et acteurs et permettre leur partage en garantissant une réelle transversalité des données, applications et procédures (éitant ainsi les doublons, les incompatibilités).
- favoriser le partage de la connaissance et de l'information.
- fournir à l'ensemble des utilisateurs un accès sécurisé et fiable à l'information, ainsi que des services personnalisés en tous lieux et à tout moment.
- favoriser l'informatisation des processus administratifs afin de les simplifier et les accélérer.
- d'instaurer des mécanismes et des procédures d'évaluation des services et des agents pour faciliter l'analyse des données et permettre aux décideurs d'assurer un meilleur pilotage de la douane.

Donc, les différents services et acteurs du commerce extérieur devraient s'appuyer fortement sur le système d'information pour exercer leurs missions et assurer le bon fonctionnement de l'administration de douanes.

3.1. Vision

La vision de l'Administration des douanes du Niger telle que déclinée dans le plan stratégique 2019-2023 est de « **Devenir une administration douanière moderne, efficace au service du développement économique et social du pays**».

L'atteinte des objectifs assignés à travers cette vision ne saurait se faire qu'en disposant d'un **système informatique performant permettant l'informatisation intégrale des services offerts par la douane**.

A la fin de la mise en œuvre de ce **plan de développement informatique, l'Administration disposera :**

- **d'une direction des systèmes d'informations (DSI) pour afficher sa nette volonté d'aller vers l'utilisation accrue des outils de la société de l'information,**
- **des agents dont les capacités ont été renforcées,**
- **des outils et du matériel technologiques de pointe,**
- **d'un réseau informatique et télécoms autonome ;**
- **d'un système douanier automatisé sécurisé ouvert davantage vers l'extérieur pour échanger des informations,**
- **et d'une administration des douanes électronique dont les procédures sont totalement dématérialisées.**

3.2. Objectifs

L'objectif global est de moderniser la douane nigérienne pour lui permettre de mieux accomplir ses missions.

L'objectif spécifique principal est de renforcer les capacités informatiques de l'administration des douanes.

Les autres objectifs spécifiques sont :

- rendre plus accessibles les services, les informations et les ressources de l'administration ;
- contribuer à la modernisation de l'administration par une vulgarisation soutenue de l'utilisation des TIC ainsi que les formules de gestion de l'information et du savoir qui en découlent ;
- sécuriser les opérations douanières ;
- améliorer les performances fiscales de l'administration en matière de recettes ;
- faciliter les échanges d'informations avec les administrations partenaires;
- renforcer les capacités des acteurs de cette administration ;
- rendre plus efficace les services de l'administration des douanes.

3.3. Architecture organisationnelle de mise en œuvre du futur système d'informations

De manière générale, la mise en œuvre des projets devrait être faite de la façon suivante :

- **Au niveau stratégique**, il s'agit de fixer les grandes orientations qui guident l'évolution du système d'information et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie générale de l'Administration. Ces éléments se concrétisent par des initiatives stratégiques inscrites au PDI qui constituera un cadre de référence validé par le Ministère de tutelle et dont l'évolution périodique sera pilotée par le **Comité de Pilotage du développement informatique**. Une fois le PDI validé, il s'agira d'en coordonner à un niveau tactique sa mise en œuvre. Cette responsabilité devra être assurée par un **Comité de suivi opérationnel** du Système d'Information qui réunira les différentes compétences et s'appuiera sur une organisation lui permettant de remplir sa mission. Le comité technique deviendra alors le mandataire de tous les projets du SI institutionnel.
- **Au niveau opérationnel (points focaux des différentes directions nationales)**, la réalisation des différents projets de type « S.I » ainsi que la délivrance des prestations aux utilisateurs seront assurées par le dispositif informatique opérationnel. D'un point de vue pratique ceci devrait amener à adopter une politique de « gestion par Projet » qui fera en sorte que tout projet visant à améliorer ou créer des services, impliquera les trois sphères décisionnelles : stratégique, tactique et opérationnel.



CHAPITRE 4 : OBJECTIFS STRATÉGIQUES & ACTIONS À ENTREPRENDRE

4.1. Objectifs stratégiques

L'analyse des diverses informations recueillies lors des phases précédentes montre une possibilité de classification de ceux-ci en « Objectifs Stratégiques » et « Objectifs Opérationnels ».

En Effet, les objectifs stratégiques découlent des axes ou orientations générales que l'Administration voudra prendre. Ces derniers par affinement, vont devenir des objectifs opérationnels, c'est à dire des actions à entreprendre.

Les actions se concrétiseront par la mise en œuvre de projets qui doivent s'inscrire dans ce plan de développement. Le pilotage des projets permettra d'en assurer le suivi et l'évaluation de l'évolution vers les objectifs visés.

En conséquence, pour tout projet à lancer, une étude doit être faite et une démarche doit être appliquée comme défini au point 3 de ce document.

Donc, après analyse, les objectifs stratégiques suivants sont retenus :

- **Améliorer la gouvernance du système d'informations de la douane ;**
- **Renforcer et sécuriser les infrastructures et équipements informatiques et réseaux ;**
- **Développer des applications;**
- **Renforcer le Partenariat.**

4.2. Classification des projets par objectifs stratégiques

La synthèse des projets retenus a permis d'identifier les différents projets regroupés par objectifs comme le montre le tableau suivant :

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PROJETS
1. Amélioration de la gouvernance du système d'informations	1.1. Création d'une Direction du Système d'Informations (DSI) 1.2. Responsabilisation des agents spécialistes aux postes techniques 1.3. Recrutement d'agents techniques spécialistes 1.4. Amélioration des conditions de travail de l'équipe technique 1.5. Motivation de l'équipe technique 1.6. Renforcement des capacités de l'équipe technique 1.7. Promotion de l'utilisation des systèmes informatiques par les métiers
2. Renforcement et sécurisation des infrastructures et équipements informatiques et réseaux	2.1. Sécurisation des infrastructures et des équipements 2.2. Construction et équipement d'un centre informatique (Data Center) 2.3. Construction et équipement des locaux 2.4. Construction et équipement des salles de formation régionales 2.5. Acquisition des outils informatiques 2.6. Acquisition de matériels informatiques 2.7. Poursuite de l'interconnexion des unités douanières
3. Développement des applications	3.1. Déploiement de SYDONIAWorld dans les unités douanières 3.2. Mise en place d'un guichet unique électronique des opérations du commerce extérieur

	3.3. Développement des applications spécifiques de gestion
	3.4. Améliorations de certaines fonctionnalités des systèmes existants
4. Renforcement du Partenariat	4.1. Interconnexion avec les systèmes informatiques de certaines structures partenaires nationales
	4.2. Interconnexion du système informatique douanier du Niger avec ceux des pays de la sous-région pour échange des données
	4.3. Ouverture de SYDONIA sur internet
	4.4. Interconnexion des locaux des commissionnaires en douane agréés avec le site informatique de la douane

4.3. Cadre Logique

Le cadre logique est une technique analytique qui permet:

- de structurer et synthétiser le diagnostic ou l'analyse de la situation ;
- d'établir une hiérarchie logique des objectifs et des résultats ;
- de déterminer les voies et les moyens par lesquels ces résultats seront atteints ;
- de préciser les sources et moyens de vérification ;
- d'identifier les hypothèses et risques potentiels dont il faut tenir compte pour atteindre les résultats attendus.

Ainsi, le cadre logique du PDI 2020-2023 se présente comme suit :

Matrice du cadre logique de l'axe stratégique « Développement organisationnel et leadership »

Logique d'intervention / chaîne des résultats	Indicateurs objectivement vérifiables			Sources de vérification
	Indicateurs	Situation de référence	Cible 2023	
1. Amélioration de la gouvernance du système d'informations				
1.1. Création d'une Direction du Système d'Informations	La Direction de Système d'Information est créée	néant	DSI fonctionnelle	Décret et arrêté de réorganisation de la DGD
1.2. Mise en place des structures de gestion du développement informatique	Comité de pilotage et comité technique mis en place	néant	comités fonctionnels	arrêté du MF et décision du DG
1.3. Responsabilisation des agents spécialistes aux postes techniques	Nombre d'agents spécialistes nommés	0	4	Décret et arrêté de nomination
1.4. Recrutement d'agents techniques spécialistes	Nombre d'agents spécialistes recrutés	0	13	effectif DCE/DSI
1.5. Amélioration des conditions de travail de l'équipe technique	Nombre de matériels fournis	NR	ND	Inventaire matériel
1.6. Motivation de l'équipe technique	alignement totale sur toutes les indemnités	primes et indemnités informatiques	prime de rendement et rehaussement taux primes informations	Décisions du DG et états de paiement des primes
1.7. Renforcement des capacités de l'équipe technique	Nombre d'agents techniques spécialistes formés	12	25	Rapport de formation
1.8. Promotion de l'utilisation des systèmes informatiques par les métiers	Nombre d'utilisateurs formés	NR	1000	Rapport de formation

2. Renforcement et sécurisation des infrastructures et équipements informatiques et réseaux				
2.1. Sécurisation des infrastructures et des équipements	Document de politique de sécurité mis en œuvre			Rapport DSİ
2.2. Construction et équipement de centre informatique (Data Center)	Data Center fonctionnel	0	1	Rapport DSİ
2.3. Construction et équipement des locaux	Locaux disponibles			Rapport DSİ
2.4. Construction et équipement des salles de formation régionales	salle équipées	1	6	Rapport DSİ
2.5. Acquisition des outils informatiques	outils disponibles			Rapport DSİ
2.6. Acquisition de matériels informatiques	matériel disponible			Rapport DSİ
2.7. Renforcement des sources d'énergies	source d'énergie renforcée			Rapport DSİ
2.8. Poursuite de l'interconnexion des unités douanières	Nombre d'unités interconnectées / contrat de renouvellement de la bande passante	43	53	Rapport Projet SYDONIA
3. Développement des applications				
3.1. Déploiement de SYDONIAWorld dans les unités douanières	Nombre d'unités migrées	43	53	Rapport Projet SYDONIA
3.2. Mise en place d'un guichet unique électronique des opérations du commerce extérieur	GUMNI opérationnel	0	1	Rapport Projet SYDONIA
3.3. Développement des applications spécifiques de gestion	Nombre d'applications développées		9	Rapport DSİ
3.4. Améliorations de certaines fonctionnalités des systèmes existants	Nombre d'applications mises à jour		3	Rapport Projet SYDONIA

4. Renforcement du Partenariat

4.1. Interconnexion avec les systèmes informatiques de certaines structures partenaires nationales	Nombre de structures nationales interconnectées	6	10	Rapport Projet SYDONIA
4.2. Interconnexion des systèmes informatiques douaniers pour échange des données	Nombre des pays avec lesquels le Niger s'est interconnecté	3	8	Rapport Projet SYDONIA
4.3. Ouverture de SYDONIA sur internet	SYDONIA accessible par internet			Rapport Projet SYDONIA
4.4. Interconnexion des locaux des commissionnaires en douane agréés avec le site informatique de la douane	Nombre des sociétés de transit interconnectées avec le site central	53	68	Rapport Projet SYDONIA

4.4. Programmation physique des actions

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PROJETS	ACTIONS	SR	REPARTITION			
				2020	2021	2022	2023
1. Amélioration de la gouvernance du système d'informations	1.1. Création d'une Direction du Système d'Informations	Transformer la Division Informatique de la Direction de la Comptabilité et des Etudes en Direction du Système d'Informations (DSI)	CABINET DGD	X			
		Transformer les Divisions Comptabilité, Etudes et Statistiques en Direction de la Comptabilité et des Etudes (DCE)	CABINET DGD	X			
	1.2. Mise en place des structures de gestion du développement informatique	Assurer le fonctionnement du comité de pilotage	CABINET DGD	X	X	X	X
		Assurer le fonctionnement du comité technique	CABINET DGD	X	X	X	X
		Assurer le fonctionnement de l'équipe projet SYDONIA	CABINET DGD	X	X	X	X
	1.3. Responsabilisation des agents de la fonction publique spécialistes aux postes techniques	Nommer des agents de la fonction publique spécialistes aux postes techniques de la DSI et de la DCE	CABINET DGD	X	X	X	X
	1.4. Recrutement d'agents techniques spécialistes	Recruter des agents spécialistes en réseau, maintenance, développement des applications, économie et statisticiens)	DRH/L/F – DSI - DCE	X		X	
	1.5. Amélioration des conditions de travail de l'équipe technique	Acquérir des matériels et mobiliers adéquats de travail	DRH/L/F - DSI		X	X	X
		Acquérir un groupe électrogène pour le site central	DRH/L/F - DSI		X		
		Acquérir un véhicule de pool pour les interventions et autres dépannage	DRH/L/F - DSI		X		
	1.6. Motivation de l'équipe technique	Accorder une prime de rendement aux membres de l'équipe technique	DSI-DRH/L/F	X			

		Rehausser les taux des primes informatique et de motivation accordés aux agents en charge de la mise en œuvre du sydonia	DSI-DRH/L/F	X			
1.7. Renforcement des capacités de l'équipe technique		Organiser des formations en méthodes et outils de développement des applications (Java, UML, PHP, Perl, etc.)	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Organiser des formations en administration réseaux	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Organiser des formations en systèmes d'exploitation (Windows, Linux, Unix, etc.) et maintenances	DRH/L/F - DS1		X		X
		Organiser des formations en applications mobiles sous Android	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Organiser des formations en SYDONIA	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Organiser des formations sur les outils d'analyses et de prévisions	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Organiser des formations en études des données statistiques du commerce extérieur	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Participer aux réunions, ateliers et séminaires en matière de systèmes d'informations	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Organiser des voyages d'études	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Organiser des formations de longues durées	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Organiser des formations de spécialisation	DRH/L/F - DS1		X	X	X
1.8. Promotion de l'utilisation des systèmes informatiques par les métiers		Former des utilisateurs aux applications informatiques spécifiques et bureautiques	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Organiser des formations en SYDONIA	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
2. Renforcement et sécurisation des infrastructures et équipements	2.1. Sécurisation des infrastructures et des équipements	Mettre en place une politique de sécurisation du système d'information	DRH/L/F - DS1	X			
		Mettre en place des dispositifs de sécurité d'accès aux sites stratégiques (camera, carte magnétique, ...)	DRH/L/F - DS1		X		X

informatiques et réseaux		Acquérir des outils de sécurité des équipements informatiques et de réseau	DRH/L/F - DS1		X	X	
		Assurer la garde des locaux abritant le site central par des agents de sécurité	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Assurer la maintenance quotidienne du matériel technique	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
2.2. Construction des salles Informatiques		Construire des salles informatiques pour les postes de contrôles	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Construire des salles de formation régionales	DRH/L/F - DS1		X		
2.3. Acquisition des outils informatiques		Acquérir des licences des logiciels de sécurisation des équipements réseaux	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Acquérir des licences des logiciels antivirus	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Acquérir des licences du logiciel Soclass (2 Soclass eDocument Server de 1000 Users et 15 Users)	DRH/L/F - DS1		X		
		Acquérir des licences des logiciels de sauvegarde	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Acquérir des licences des systèmes d'exploitation et outils bureautiques	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Acquérir des licences des logiciels de gestion de base de données	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Acquérir des licences des logiciels d'administration informatiques (TeamViewer, AutoFTPManager, etc.)	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
2.4. Acquisition de matériels informatiques		Acquérir des équipements réseaux	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Acquérir des ordinateurs	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Acquérir des serveurs	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Acquérir des imprimantes	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Acquérir des consommables informatiques	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
		Acquérir des onduleurs	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X

		Acquérir des accessoires réseaux	DRH/L/F - DS1	X	X	X	X
2.5. Renforcement des sources d'énergies		Acquérir des sources d'énergies électriques	DRH/L/F - DS1		X	X	X
		Acquérir des sources d'énergies solaires	DRH/L/F - DS1		X	X	X
2.6. Poursuite de l'interconnexion des unités douanières		Acquérir des équipements de réseau	DSI	X	X	X	X
		Acquérir des accessoires réseaux	DSI	X	X	X	X
		Réaliser une étude pour l'optimisation du réseau informatique et télécoms	DSI	X			
		Etablir un contrat de location de la bande passante et de maintenance de l'infrastructure réseaux	DSI	X	X		
3. Développement des applications	3.1. Déploiement de SYDONIAWorld dans les unités douanières	Démarrer SYDONIAWorld dans certaines unités douanières	DSI	X	X	X	X
		Organiser des missions d'assistance technique dans les unités douanières	DSI	X	X	X	X
	3.2. Dématérialisation des procédures et des documents des opérations douanières	Mettre en place les structures de gestion du projet SYDONIA - Phase 3	DSI	X			
		Solliciter l'assistance technique de la CNUCED	DSI	X			
		Dématérialiser les procédures et les documents des acteurs intervenant dans les formalités et opérations de dédouanement	DSI	X	X	X	X
		Développer des applications mobiles pour les opérations de consultations des usagers	DSI		X	X	X
		Interconnecter les sites des acteurs du commerce extérieur	DSI	X	X	X	X
	3.3. Développement des applications spécifiques de gestion	Développer un module de gestion des ressources financières	DRH/L/F - DS1	X			
		Développer un module de gestion du personnel	DRH/L/F - DS1	X			
		Développer un module de gestion des ressources matérielles	DRH/L/F - DS1		X		

		Développer un module de gestion des encaissements divers (TEL, RI, Pénalités, etc.)	DRH/L/F – DSİ		X		
		Développer un module de gestion des demandes statistiques	DRH/L/F - DSİ		X		
		Développer un module de gestion de la comptabilité des recettes	DRH/L/F - DSİ		X		
		Mesure de la performance des services et des agents	DRH/L/F – DSİ - DCE		X		
		Développer un outil d'appréciations des objectifs de recettes et de mesure des résultats	DRH/L/F – DSİ - DCE		X		
		Mettre en place un Système d'information managérial	DRH/L/F - DSİ		X	X	
	3.4. Améliorations de certaines fonctionnalités des systèmes existants	Reprendre le module de gestion des exonérations	DSI/DREP	X			
		Reprendre le module contentieux	DSI/CV		X		
		Reprendre le module valeur	DSI/CV		X		
4. Renforcement du Partenariat	4.1. Interconnexion avec les systèmes informatiques de certaines structures partenaires nationales	Interconnecter le site central de la douane avec ceux de certaines structures partenaires nationales	DRRI - DSİ		X	X	X
		Echanger de données avec les structures partenaires nationales	DRRI - DSİ		X	X	X
	4.2. Interconnexion des systèmes informatiques douaniers pour échange des données	Mettre en place les dispositifs d'échange de données entre le système informatique douanier du Niger et ceux des pays de la sous-région	DRRI - DSİ	X	X	X	X
	4.3. Ouverture de SYDONIA sur internet	Développer le portail internet SYDONIA	DSI		X		
		Mettre à jour le site web de la douane	DSI	X	X	X	X
		Mettre en ligne le portail internet SYDONIA	DSI		X		
	4.4. Interconnexion des locaux des commissionnaires en douane agréés avec le site informatique de la douane	Mettre en place des dispositifs de connexion réseau avec les sites des commissionnaires en douane agréés	DRRI - DSİ	X	X	X	X

4.5. Programmation financière

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PROJETS	ACTIONS	SR	MONTANT (EN MILLIONS FCFA)				
				2020	2021	2022	2023	TOTAL
1. Amélioration de la gouvernance du système d'informations	1.1. Création d'une Direction du Système d'Informations	Transformer la Division Informatique de la Direction de la Comptabilité et des Etudes en Direction du Système d'Informations (DSI)	BN	-	-	-	-	-
		Transformer les Divisions Comptabilité, Etudes et Statistiques en Direction de la Comptabilité et des Etudes (DCE)	BN	-	-	-	-	-
	1.2. Mise en place des structures de gestion du développement informatique	Assurer le fonctionnement du comité de pilotage	RI	26	26	26	26	104
		Assurer le fonctionnement du comité technique	RI	26	26	26	26	104
		Assurer le fonctionnement de l'équipe projet SYDONIA	RI	50	50	50	50	200
	1.3. Responsabilisation des agents de la fonction publique spécialistes aux postes techniques	Nommer des agents de la fonction publique spécialistes aux postes techniques de la DSI et de la DCE	BN	-	-	-	-	-
	1.4. Recrutement d'agents techniques spécialistes	Recruter des agents spécialistes en réseau, maintenance, développement des applications, économie et statisticiens)	BN	-	-	-	-	-
	1.5. Amélioration des conditions de travail de l'équipe technique	Acquérir des matériels et mobiliers adéquats de travail	BN	-	50	50	50	150
		Acquérir un groupe électrogène pour le site central	RI	-	50	-	-	50
		Acquérir deux véhicules (pool et mission) pour les interventions et autres dépannages	BN	-	35	-	-	35
	1.6. Motivation de l'équipe technique	Accorder une prime de rendement aux membres de l'équipe technique	RI	-	-	-	-	-

		Rehausser les taux des primes informatique et de motivation accordés aux agents en charge de la mise en œuvre du sydonia	RI	-	-	-	-	-	
1.7. Renforcement des capacités de l'équipe informatique		Organiser des formations en méthodes et outils de développement des applications (Java, UML, PHP, Perl, etc.)	RI	15	15	15	15	60	
		Organiser des formations en administration réseaux	RI	15	15	15	15	60	
		Organiser des formations en systèmes d'exploitation (Windows, Linux, Unix, etc.) et maintenances	RI	-	15	-	15	30	
		Organiser des formations en applications mobiles sous Android	RI	-	15	15	15	45	
		Organiser des formations en SYDONIA	RI	15	15	15	15	60	
		Organiser des formations sur les outils d'analyses et de prévisions	RI	12	12	12	12	48	
		Organiser des formations en étude des données statistiques du commerce extérieur	RI	10	10	10	10	40	
		Participer aux réunions, ateliers et séminaires en matière de systèmes d'informations	RI	15	15	15	15	60	
		Organiser des voyages d'études	RI	-	25	25	25	100	
		Organiser des formations de longues durées	BN	-	15	15	15	45	
1.8. Promotion de l'utilisation des systèmes informatiques par les métiers		Organiser des formations de spécialisation	BN	-	15	15	15	45	
		Former des utilisateurs aux applications informatiques spécifiques et bureautiques	RI	15	15	15	15	45	
		Organiser des formations en SYDONIA	RI	15	15	15	15	60	
TOTAL 1					214	434	334	349	1 341
2. Renforcement		Mettre en place une politique de sécurisation du système d'information	RI	-	-	-	-	-	

et sécurisation des infrastructures et équipements informatiques et réseaux	2.1. Sécurisation des infrastructures et des équipements	Mettre en place des dispositifs de sécurité d'accès aux sites stratégiques (camera, carte magnétique, ...)	BN	-	50	-	50	100
		Acquérir des outils de sécurité des équipements informatiques et de réseau	RI	-	100	100	50	250
		Assurer la garde des locaux abritant le site central par des agents de sécurité	BN	-	-	-	-	-
		Assurer la maintenance quotidienne du matériel technique	RI	20	20	20	20	80
	2.2. Construction des salles Informatiques	Construire des salles informatiques pour les postes de contrôles	RI	-	100	100	-	200
		Construire des salles de formation régionales	BN	-	100	100	50	250
	2.3. Acquisition des outils informatiques	Acquérir des licences des logiciels de sécurisation des équipements réseaux	RI	25	25	-	-	50
		Acquérir des licences des logiciels antivirus	RI	10	10	10	10	40
		Acquérir des licences du logiciel Soclass (2 Soclass eDocument Server de 1000 Users et 15 Users)	RI	-	300	-	-	300
		Acquérir des licences des logiciels de sauvegarde	RI	-	5	5	5	15
		Acquérir des licences des systèmes d'exploitation et outils bureautiques	RI	-	40	20	20	80
		Acquérir des licences des logiciels de gestion de base de données	RI	-	350	50	-	400
		Acquérir des licences des logiciels d'administration informatiques (TeamViewer, AutoFTPManager, etc.)	RI	-	20	10	10	40
	2.4. Acquisition de matériels informatiques	Acquérir des ordinateurs	RI	65	75	75	100	315
		Acquérir des serveurs	RI	-	500	-	-	500
		Acquérir des imprimantes	RI	35	25	25	25	110
		Acquérir des consommables informatiques	RI	15	15	15	15	60

	2.5. Renforcement des sources d'énergies	Acquérir des onduleurs	RI	20	20	20	20	80	
		Acquérir des sources d'énergies solaires	BN	75	75	75	75	300	
	2.6. Poursuite de l'interconnexion des unités douanières	Acquérir des équipements réseaux	RI	30	100	100	100	330	
		Acquérir des accessoires réseaux	RI	20	35	35	35	125	
		Réaliser une étude pour l'optimisation du réseau informatique et télécoms	RI	35	-	-	-	35	
		Etablir un contrat de location de la bande passante et de maintenance de l'infrastructure réseaux	BN	300	300	-	-	600	
TOTAL 2					650	2 265	760	585	4 260
3. Développement des applications	3.1. Déploiement de SYDONIAWorld dans les unités douanières	Démarrer SYDONIAWorld dans certaines unités douanières	RI	50	50	50	50	200	
		Organiser des missions d'assistance technique dans les unités douanières	RI	50	50	50	50	200	
	3.2. Dématérialisation des procédures et des documents des opérations douanières	Mettre en place les structures de gestion du projet SYDONIA - Phase 3	RI	-	-	-	-	-	
		Solliciter l'assistance technique de la CNUCED	BN	-	720	-	-	720	
		Dématérialiser les procédures et les documents des acteurs du commerce extérieur	BN	30	100	50	25	205	
		Développer des applications mobiles pour les opérations de consultations des usagers	RI	-	35	15	-	50	
		Interconnecter les sites des acteurs du commerce extérieur	BN	-	50	50	50	150	
	3.3. Développement des applications spécifiques de gestion	Développer un module de gestion des ressources financières	RI	1	-	-	-	1	
		Développer un module de gestion du personnel	RI	1	-	-	-	1	
		Développer un module de gestion des ressources matérielles	RI	1	-	-	-	1	
		Développer un module de gestion des encassemens divers (TEL, RI, Pénalités, etc.)	RI	-	2	-	-	2	

		Développer un module de gestion des demandes statistiques	RI	-	2	-	-	2	
		Développer un module de gestion de la comptabilité des recettes	RI	-	2	-	-	2	
		Mesure de la performance des services et des agents	RI	-	2	-	-	2	
		Développer un outil d'appréciations des objectifs de recettes et de mesure des résultats	RI	-	5	-	-	5	
		Mettre en place un Système d'information managérial	RI	-	30	-	-	30	
	3.4. Améliorations de certaines fonctionnalités des systèmes existants	Reprendre le module de gestion des exonérations	RI	1	-	-	-	1	
		Reprendre le module contentieux	RI	-	2	-	-	2	
		Reprendre le module valeur	RI	-	2	-	-	2	
TOTAL 3					134	1 052	215	175	1 576
4. Renforcement du Partenariat	4.1. Interconnexion avec les systèmes informatiques de certaines structures partenaires nationales	Interconnecter le site central de la douane avec ceux de certaines structures partenaires nationales	BN	-	20	20	20	60	
		Echanger de données avec les structures partenaires nationales	BN	-	5	5	5	15	
	4.2. Interconnexion des systèmes informatiques douaniers pour échange des données	Mettre en place les dispositifs d'échange de données entre le système informatique douanier du Niger et ceux des pays de la sous-région	BN	15	15	15	15	60	
	4.3. Ouverture de SYDONIA sur internet	Développer le portail internet SYDONIA	RI	-	10	-	-	10	
		Mettre à jour le site web de la douane	RI	10	10	10	10	40	
		Mettre en ligne le portail internet SYDONIA	RI	-	5	-	-	5	
	4.4. Interconnexion des locaux des commissionnaires en douane agréés avec le site informatique de la douane	Mettre en place des dispositifs de connexion réseau avec les sites des commissionnaires en douane agréés	RI	10	10	10	10	40	
TOTAL 4					35	75	60	60	230
TOTAL					1 033	3 826	1 369	1 169	7 407

4.2. Répartition des coûts estimés par rubriques

SF	2020	2021	2022	2023	TOTAL
BN	420	1 550	395	370	2 735
RI	613	2 276	974	799	4 672
TOTAL	1 033	3 826	1 369	1 169	7 407

4.6 Risques et Mesures d'atténuation

Catégories de risques	Risques	Mesures d'atténuation
Risques liés à la faible adhésion des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résistance au changement ▪ Absence de soutien politique ▪ Incivisme fiscal ▪ Politisation de l'Administration ▪ Trafic d'influence 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une stratégie de communication pour vulgariser la vision, la stratégie et les bénéfices pour les acteurs ▪ Appliquer sainement la réglementation ▪ Dépolitiser l'administration ▪ Lutter contre la corruption et le trafic d'influence
Risques liés à la dégradation de la situation socio-politique et sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Troubles sociopolitiques ▪ Insécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir un environnement des affaires sain et non corrompu ▪ Développer une stratégie de sécurisation des bâtiments, des installations et des agents des douanes ▪ Développer le dialogue avec les opérateurs économiques et les partenaires sociaux
Risques liés à l'absence de financement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance des inscriptions budgétaires pour soutenir la réforme ; ▪ Retrait des partenaires dans l'accompagnement de la réforme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaider pour amener l'autorité à investir dans le financement de la réforme ▪ Mobiliser les financements extérieurs : ▪ Mettre les partenaires extérieurs en confiance
Risques liés à la conjoncture internationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perturbation de la chaîne logistique internationale ; ▪ Rupture de l'interconnexion avec les pays 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des mesures pour protéger la chaîne logistique internationale ; ▪ Renforcer la gestion des risques ; ▪ Prendre des mesures pour assurer la continuité de l'interconnexion

CONCLUSION

Ce Schéma Directeur Informatique qui constitue la stratégie documentée de l'Administration de douanes en matière d'informatique est élaboré à travers un processus participatif et collaboratif.

Il constitue une réponse aux défis de l'administration des douanes d'évoluer dans la société de l'information afin de répondre aux attentes du Gouvernement du Niger et aux multiples sollicitations des acteurs du commerce international.

Ce schéma directeur doit être mis en œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques qui ont été fixés.

L'atteinte de ces objectifs ne saurait se faire sans le fort engagement de l'administration des douanes et le soutien des partenaires techniques et financiers et la compréhension des acteurs du commerce extérieur.

Les TIC étant considérés comme un instrument puissant au service du développement humain, l'administration des douanes doit tirer profit de leur exploitation, en adéquation avec ses objectifs de développement.

De ce fait, l'automatisation des procédures douanières et des autres activités de l'administration des douanes dont la finalité est de simplifier et faciliter les opérations douanières et optimiser son rendement, se présente comme la principale priorité.

Enfin, l'administration des douanes au bout de la mise en œuvre de ce schéma directeur sera modernisée avec un personnel bien formé qui s'approprie les systèmes d'informations et les outils développés. Cette appropriation, permettra à l'administration des douanes à coup sûr de jouer pleinement son rôle de garant de la sécurité des populations, de facilitateur des opérations commerciales, de promoteur des activités économiques et de pourvoyeur de ressources financières pour le trésor public.